

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 18 février 2011

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2011-2-6-4

**Service consulté**

**C251, C751 ET C233**  
**GERPLAN : ETUDE ET MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS**

Résumé : Dans le cadre du GERPLAN des communautés de communes du Val d'Argent, de la vallée de Hundsbach et du Pays de Sierentz, le Département est sollicité pour :

- la réalisation de panneaux d'interprétation à Sainte-Marie-aux-Mines,
- l'acquisition de terrains dans un espace naturel sensible à Wittersdorf,
- la promotion d'une activité de vente directe de viande par un agriculteur à Koetzingue.

La communauté de communes du pays de Rouffach sollicite également le Département pour lancer une étude GERPLAN dont le financement est inscrit dans le contrat de Territoire de Vie Florival vignoble plaine du Rhin pour la période 2010-2013.

Enfin, il vous est proposé de valider l'avenant à la convention de partenariat avec la Fédération départementale des apiculteurs pour l'installation de 3 ruches supplémentaires à l'hôtel du Département et d'autoriser le Président à le signer.

Il vous est proposé de financer ces demandes pour un montant total de 25.150€.

GERPLAN de la communauté de communes du Val d'Argent

**Réalisation de panneaux d'interprétation**

Dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement, la commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES a décidé de réaliser, en partenariat avec l'école primaire, quatre panneaux d'interprétation sur le thème du lien entre l'animal et son milieu de vie. Ces panneaux seront installés le long d'un chemin traversé par des prés et des milieux humides, tout en offrant des points de vue remarquables sur le vallon.

Ce projet figure dans le programme prévisionnel 2010 du GERPLAN de la communauté de communes du Val d'Argent, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie du 31 mai 2010.

Le montant éligible du projet étant de 13.310 €, le montant de l'aide départementale serait de 6.655 € (taux d'aide de 50%), qui seront prélevés sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 65734 Fonction 738.

## GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Hundsbach

### **Acquisition de terrains dans un espace naturel sensible à WITTERSDORF**

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département a créé une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ENS) sur la commune de WITTERSDORF. Cette dernière a utilisé son droit de préemption pour acquérir 6 parcelles (n° 104, 176, 177, 218 de la section 7 et n° 74 et 75 de la section 6), correspondant à une surface totale de 31,4 ares. La dépense totale pour ces opérations s'élève à 2.512 €.

La commune de WITTERSDORF sollicite le soutien du Département pour l'acquisition de ces 6 parcelles. Le Conseil Général réuni le 10 décembre 2004 a délibéré en faveur du financement de ce type d'acquisition à hauteur de 30 % dans le cadre de la démarche GERPLAN. L'aide départementale serait donc de 754 €. Les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme C233 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 738 (crédits compensés par la taxe départementale ENS).

## GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Sierentz

### **Promotion d'une activité de vente directe de viande par un agriculteur**

M. Frédéric SCHMITT, jeune agriculteur de KOETZINGUE et producteur de volailles et de veaux élevés sous la mère, souhaite faire connaître ses produits auprès des habitants de son secteur, produits qu'il écoule en direct (à la ferme et par marché).

Il sollicite le soutien du Département dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Sierentz pour mener une action de communication avec création d'un logo et d'une identité spécifiques, déclinés sur différents supports (tracts, autocollants, impression sur son véhicule de livraison, etc.).

Cette action s'inscrit en préfiguration du programme GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Sierentz.

Le montant éligible de ce projet étant de 1.187 €, le montant de l'aide départementale serait de 594 € (taux d'aide de 50%), qui seront prélevés sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 738.

## GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Rouffach

### **Lancement d'une étude GERPLAN**

La communauté de communes du Pays de Rouffach se lance dans la démarche GERPLAN et demande le soutien financier du Département pour la réalisation de son étude, dont le financement est inscrit dans le contrat territoire de vie *Florival vignoble plaine du Rhin* pour la période 2010-2013. Elle a choisi de travailler avec le bureau d'études VALOREN pour un coût de 32.935 € HT.

Le plan de financement prévoit l'intervention à hauteur de 40% du programme européen LEADER. Le soutien du Département serait par conséquent de 30% d'un plafond de 30.490 €, soit une aide départementale de 9.147 € qui seront prélevés sur le Programme C251 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74.

## Installation de trois ruches supplémentaires à l'Hôtel du Département : avenant à la convention avec la Fédération départementale des apiculteurs

Dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire de la démarche GERPLAN, 3 ruches ont été installées le 25 mai 2010 sur la terrasse de l'Hôtel du Département, en partenariat avec la Fédération des Apiculteurs du Haut-Rhin.

Leur suivi a été assuré par M. André FRIEH, apiculteur président de la Fédération, M. Jean-Marie PUJOL et Mme Elena SORG, agents du Département et apiculteurs amateurs.

Le miel des ruches a été extrait le 16 septembre 2010 en présence d'une classe de CM1 de l'Ecole Saint-Jean de Colmar et de la presse. Au total, 120 pots de 125 g ont été produits et ont été distribués le 20 décembre au Centre départemental de repos et de soin (CDRS) de Colmar.

Au regard du succès de cette opération, tant d'un point de vue communication que d'un point de vue biodiversité, la Fédération départementale des apiculteurs propose d'installer 3 ruches supplémentaires en 2011. Il conviendrait dans ce cas de valider un avenant à la convention avec la Fédération des apiculteurs.

Le montant de la subvention relative à cette opération, soit l'installation de 3 ruches supplémentaires et le suivi de 6 ruches au total, s'élève à 8.000 €, à prélever sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 738.



Au regard de ces éléments, je vous propose de prendre en compte, dans le cadre de la démarche GERPLAN et d'attribuer une subvention pour :

- la réalisation de 4 panneaux d'interprétation au bénéfice de la commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES pour un montant de 6.655 € (montant éligible de 13.310 €, taux d'intervention de 50%), les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 65734 Fonction 738.
- l'acquisition de terrains dans le périmètre de l'ENS au bénéfice de la commune de WITTERSDORF pour un montant de 754 € (montant éligible de 2.512 €, taux d'intervention de 30%), les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C233 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 738.
- la promotion d'une activité de vente directe de viande au bénéfice de M. Frédéric SCHMITT de KOETZINGUE pour un montant de 594 € (montant éligible de 1.187 €, taux d'intervention de 50%), les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 738.
- le lancement d'une étude GERPLAN au bénéfice de la communauté de communes du Pays de Rouffach pour un montant de 9.147€ (montant éligible de 30.490 €, taux d'intervention de 30 %), les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C251 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74.

et :

- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat avec la Fédération départementale des apiculteurs pour l'installation de 3 ruches supplémentaires et le suivi de 6 ruches au total à l'hôtel du Département ;

- d'accorder au titre de 2011 une subvention de 8.000 € pour les actions liées à cette convention, les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 738 ;
- d'autoriser le Président à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 18 FÉVRIER 2011

**Actions GERPLAN (E)  
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03835	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH</b> Etude GERPLAN de la CC Pays de Rouffach	30 490,00	30%	9 147,00
			Total	9 147,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 18 FÉVRIER 2011

**Espaces naturels sensibles  
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ENS03545	<b>WITTERSDORF</b> Acquisition de parcelles dans le cadre d'un ENS et du GERPLAN de la CC Vallée de Hundsbach (Wittersdorf)	2 512,00	30%	754,00
			Total	754,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 18 FÉVRIER 2011

**Actions GERPLAN (F)  
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention
GPL03782	<b>SCHMITT FREDERIC</b> Promotion de la vente directe de viande  Montant subventionnable : 1 187,00 Taux : 50%	594,00
GPL03841	<b>FEDERATION DES SYNDICATS DES APICULTEURS DU HT-RHIN</b> Installation et suivi de 6 ruches au Département  Montant subventionnable : 0,00 Taux :	8 000,00
GPL03843	<b>SAINTE-MARIE-AUX-MINES</b> Sensibilisation à l'environnement : réalisation de 4 panneaux d'interprétation  Montant subventionnable : 13 310,00 Taux : 50%	6 655,00
<b>Total</b>		<b>15 249,00</b>

**AVENANT à la**  
**CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET LE SUIVI DE RUCHES PEUPLEES OU NON**  
**DANS LE CADRE DU PROJET**  
**« L'ABEILLE, PARTENAIRE DE LA BIODIVERSITE »**

**Entre**

Le S.N.A., Syndicat National d'Apiculture, Fédération de syndicats d'apiculture français, syndicat professionnel, loi de 1884, dont le siège social est situé 5 rue de Copenhague, 75008 PARIS et représenté par Madame Françoise ROMANZIN, en sa qualité de Présidente

**Et**

Le Département du Haut-Rhin dont le siège est situé au 100 Avenue d'Alsace, BP 20351 - 68006 COLMAR Cedex

et représenté par M. Charles BUTTNER, en sa qualité de Président, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente n° en date du

Vu la convention initiale signée en date du 15 juin 2010,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> - objet**

Le présent avenant a pour objet de modifier les articles 1 et 2 de la convention initiale.

**Article 2 – Modification apportées**

- L'article 1 est modifié comme suit :

Installation :

3 ruches supplémentaires sont transportées et mises en place sur le site d'installation, soit 6 ruches installées au total en plus des 3 installées en 2010.

- L'article 2 est modifié comme suit :

Il sera demandé au Département de contribuer à l'installation, au suivi et à la récolte de ces ruches comme ci-après :

- ⇒ Subvention au titre de 2011 pour l'installation et le suivi des ruches sur une période d'un an pour un montant de 8.000 €
- ⇒ Autorisation permanente d'accès sur le lieu d'installation des ruches pour les visites d'entretien et engagement du Département à fournir un lieu pour la récolte en public.

Les autres dispositions des articles 1 et 2 demeurent inchangées.



**Article 3 – Date d’effet**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature.

**Article 4 – Autres dispositions**

Toutes les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à ..... le.....  
En deux exemplaires

Le Syndicat National d’Apiculture

Le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin

Mme Françoise ROMANZIN  
Présidente

Direction de l'Environnement  
et du Cadre de Vie

Service de l'Environnement  
et de l'Agriculture

Monsieur Jean-Luc FRECHARD  
Président de la Communauté de  
Communes du Val d'Argent  
11A, rue Maurice Burrus  
68160 SAINTE-CROIX-AUX-MINES

Dossier suivi par Mme Pascale ZINDY  
Tél. 03 89 30 65 30

Colmar, le 31 MAI 2010



Monsieur le Président,

Dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes du Val d'Argent, vous avez sollicité le soutien financier du Conseil Général pour des actions à réaliser en 2010.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie chargée du suivi du programme a examiné votre projet lors de sa séance du 3 mai 2010.

J'ai le plaisir de vous informer qu'un avis favorable a été émis pour soutenir les actions de votre programme 2010, selon les caractéristiques figurant en annexe, sans changement de taux ni de nature des aides, conformément au contrat GERPLAN 2009-2011 que nous avons signé en 2009.

Je vous précise que les crédits correspondants seront définitivement inscrits par la Commission Permanente du Conseil Général dès que vous m'aurez transmis pour chacune des actions engagées une attestation justifiant du démarrage effectif des opérations ainsi que les pièces nécessaires à l'instruction des dossiers correspondants (cf. vade-mecum GERPLAN).

Par ailleurs, je précise que cette information est valable pour une durée d'un an à compter de ce jour. Au-delà de cette date, les actions non engagées devront être réinscrites dans un prochain programme et feront l'objet d'un nouvel examen.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE PRÉSIDENT  


Charles BUTTNER

